



## Grève du BNI du 10 septembre 2013

### Les faits

Le BNI, comme d'autres services de la DGAC, était en grève le 10 septembre dernier à l'occasion de la journée d'action Fonction Publique contre le projet de réforme des retraites du gouvernement. Aucun des trois opérateurs NOTAM prévus au tour de service n'était présent à son poste au début de la vacation de jour avec pour conséquence l'impossibilité de pouvoir émettre les nouveaux NOTAM. Cela dit, aucune règle ni loi n'ont été enfreintes et les agents ont librement exercé leur droit de grève.

### La réaction de la Direction du SIA

Face à cette situation inédite, la Direction du SIA a envisagé de faire appel à **Skyguide**, le prestataire de service suisse, pour remplacer le BNI pour la fourniture des NOTAM français ! Si cela donne un aperçu d'une nouvelle fonction du FABEC et des futurs services centralisés d'Eurocontrol visant à **permettre de casser les grèves**, cela posera effectivement quelques problèmes sociaux !

Cela ne semble avoir soulevé aucun obstacle de principe pour le SIA ou la Direction des Opérations !

Seules des raisons techniques ont empêché la mise en œuvre d'un tel dispositif, le risque de corruption de la Base de données NOTAM France étant trop important !

La Direction et l'encadrement intermédiaire du SIA ont par conséquent décidé d'assurer une partie du service NOTAM en rédigeant et diffusant eux-mêmes les NOTAM jugés les plus critiques ou urgents ! Durant l'après-midi, la DO a eu connaissance du risque d'une éventuelle fermeture des services ATS de l'aéroport de Marseille Provence pour la soirée et a donc demandé de diffuser un NOTAM dans ce sens.

C'est alors que la Direction du SIA a imaginé faire appel au BRIA Bordeaux pour passer des «ersatz» de NOTAM à l'aide de messages RSFTA !! Hallucinant !!

Ces faits posent les questions suivantes :

- Quid de la démarche qualité et sécurité ? Des agents ne détenant aucune qualification dans le domaine NOTAM peuvent-ils être habilités au pied levé, accéder au système et émettre des NOTAM ?
- Les fonctions opérationnelles qui sont soumises à des exigences de plus en plus fortes et contraignantes (formation, expérience, maintien de compétences) peuvent-elles être assurées par des «agents de passage» ?

Ces événements ne sont pas sans rappeler un épisode précédent où la DO avait autorisé l'intervention d'un agent sans qualification de contrôle pour permettre le décollage d'un avion et qui s'était soldé par...un airprox !!

La Direction du SIA n'en est pas à son premier coup d'essai : en août, pour palier au retard de production du cycle de l'AIP de septembre, elle avait décidé de prendre à sa charge l'ensemble des vérifications des cartes produites par IPE en imaginant même assurer la traduction en anglais des textes des documents !

La Direction semble estimer détenir l'ensemble des compétences nécessaires pour effectuer l'ensemble des tâches opérationnelles dévolues aux TSEEAC du SIA sans avoir besoin de suivre leur formation ! Quel bel exemple de reconnaissance des compétences des agents TSEEAC par la hiérarchie SIA ? L'exemple sera-t-il suivi et généralisé par la DO aux autres centres opérationnels ? CESNAC, SNA ou CRNA par exemple ?

Demain, un chef SNA prendra la place de contrôleurs d'aérodromes TSEEAC grévistes ?

Demain, un chef CESNAC prendra la place d'un Contrôleur Multi-Systèmes du CESNAC ?

Est-ce là la réponse de l'Administration à la baisse régulière constatée des effectifs du SIA ou d'autres Services ? Remplacer les agents dûment habilités et formés par des personnels ne détenant pas les compétences exigées ?

### Et maintenant ?

Le SNNA-FO s'interroge sur cette méthode de management... pour le moins surprenante et insolite ! De plus, FO juge de telles initiatives particulièrement malvenues alors même qu'un GT sur le sujet de la gestion des grèves et des pratiques «limites» de l'Administration pour en minimiser l'impact se déroule en ce moment même et est présidé par le Directeur des Opérations ! Afin de clarifier cette situation pour le moins incongrue, le SNNA-FO demande à rencontrer la Direction du SIA et la DO pour obtenir des précisions sur ces initiatives qu'il juge contraires à la sécurité, la qualité de service et aux intérêts des agents en général et dans cette affaire aux TSEEAC du SIA.

